



Date de publication : 6 septembre 2006 - Date de téléchargement 27 mars 2026

ARRÊTÉ ROYAL DU 1ER SEPTEMBRE 2006 RELATIF À LA PERCEPTION ET À LA CONSIGNATION D'UNE SOMME LORS DE LA CONSTATATION DE CERTAINES INFRACTIONS AUX CONDITIONS TECHNIQUES AUXQUELLES DOIVENT RÉPONDRE TOUT VÉHICULE DE TRANSPORT PAR TERRE [...] RÉGION WALLONNE

En ce qui concerne la Région wallonne, ce règlement est abrogé et remplacé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 avril 2023 relatif au contrôle technique routier des véhicules utilitaires immatriculés en Belgique ou à l'étranger.